

Protégez votre entreprise face aux risques cyber



Saurez-vous protéger votre entreprise en cas de cyber-attaques et faire face à vos obligations réglementaires relatives à la protection des données ? L'offre Cyber Secure⁽¹⁾ est un atout essentiel pour maîtriser vos risques en toute sérénité.

Dans un monde hyper-connecté, toutes les entreprises sont confrontées au cyber-risque (sabotage, cybercriminalité, espionnage, erreur humaine...). Ces événements peuvent entraîner des répercussions graves sur votre activité, celles de vos clients et de vos fournisseurs.

De plus, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général de la Protection des Données, vos obligations se renforcent en cas d'atteinte des données personnelles que vous détenez, notamment sur vos clients. En effet, votre responsabilité pourra être engagée car à défaut de mise en conformité vous pouvez encourir des sanctions et des amendes administratives.

Pour vous aider à faire face à ces risques en constante évolution et répondre à vos obligations, HSBC vous propose en partenariat avec AXA le contrat Cyber Secure⁽¹⁾.

3 raisons essentielles pour faire le choix de l'assurance Cyber Secure :

◆ Maîtriser efficacement le cyber-risque

Avec l'assurance Cyber Secure vous bénéficiez de l'accompagnement d'une équipe d'experts, disponible 24h/24, 7j/7, qui vous guidera en cas d'attaque ou de malveillance informatique. Celle-ci vous aidera à mettre en place les premières mesures d'urgence, procédera aux investigations et participera à la remise en état de votre système informatique. Maîtriser rapidement une cyber-attaque, c'est adopter une stratégie de sécurité optimale et pérenne.

◆ Assurer la pérennité de votre entreprise en cas de cyber-risque

En cas de cyber-attaque notamment, les pertes financières subies par les entreprises ciblées peuvent être conséquentes et remettre en cause leur pérennité.

Pour un accompagnement à forte valeur ajoutée, vous bénéficiez d'une offre globale garantissant les dommages subis et ses conséquences, ainsi qu'un accompagnement dans la gestion de crise afin de maintenir votre activité et l'image de votre entreprise.

◆ Répondre sereinement à vos obligations réglementaires

Pour vous aider à faire face à vos obligations réglementaires, l'assurance Cyber Secure intègre la garantie « Vol des Données Personnelles et Notification » incluant la prise en charge des frais de notification à la CNIL et aux personnes concernées par une violation de données personnelles.

(1) Cyber Secure est un contrat d'assurance dommages souscrit auprès d'AXA France IARD et Juridica, entreprises régies par le code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

80%

des entreprises ont constaté au moins
une cyberattaque en 2018.

Source : Enquête Opinionway/Cesin.

La maîtrise efficace de votre cyber-risque

Quels que soient la taille de votre entreprise, votre secteur d'activité et la typologie des risques associés, AXA vous accompagne 24h/24 et 7j/7 à mettre en place des mesures personnalisées pour résoudre une cyber-attaque :

- ◆ Evaluation des risques par diagnostic.
- ◆ Formulation de recommandations.
- ◆ Résolution de la faille.

La pérennité de votre entreprise assurée

Vous bénéficiez d'un accompagnement à forte valeur ajoutée et vous bénéficiez d'une offre globale garantissant :

- ◆ Un accompagnement permanent avec des conseils en communication de crise.
- ◆ Une plateforme téléphonique dédiée aux informations juridiques.
- ◆ Les litiges avec les e-clients et les e-fournisseurs.
- ◆ L'atteinte à l'e-réputation avec l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage et noyage des données, si des données préjudiciables pour votre entreprise sont divulguées sur internet.
- ◆ L'usurpation d'identité.
- ◆ Les pertes pécuniaires subies en cas de cyber détournement de fonds et de détournement de vos lignes téléphoniques.
- ◆ Les pertes d'exploitation suite à atteinte aux informations.

Une réponse à vos obligations réglementaires

- ◆ Suite à l'altération, la destruction ou la perte de vos données, qu'elles soient stockées dans votre entreprise ou chez des tiers (hébergeurs, Data Centers...), la reconstitution de vos données à partir de sauvegardes exploitables est intégralement prise en charge.
- ◆ En cas de vol de données personnelles de vos clients, vous êtes garanti pour les frais de notification et d'information.


Des cotisations modulables adaptées à votre situation

- ◆ Vous avez le choix entre 3 options avec des limites de garanties flexibles en fonction de vos besoins, de votre chiffre d'affaires et de votre niveau de protection : jusqu'à 2 000 000 € par sinistre et par période d'assurance.
- ◆ Trois niveaux de franchise aux choix : 500 €, 1000 € ou 5 000 € par sinistre, selon la garantie souscrite.

Selon votre besoin, d'autres conditions de garantie pourront vous être proposées.

Pourquoi choisir HSBC ?

Pour vous accompagner face aux malveillances numériques et vous aider à appréhender ces risques, HSBC en France a mis en place un programme de prévention.

 En savoir plus sur www.hsbc.fr/securite

Pour compléter cette démarche préventive et limiter les conséquences financières liées à la cybercriminalité, HSBC en France vous propose en partenariat avec AXA une solution d'assurance clé en main.

Votre chargé d'affaires, qui connaît votre entreprise, vous fait bénéficier de sa relation privilégiée avec son correspondant AXA et vous propose une démarche en trois étapes :

- ◆ Un rendez-vous de préanalyse de votre besoin initié par votre chargé d'affaires.
- ◆ Un approfondissement de cette analyse par AXA, éventuellement suivie d'une proposition commerciale personnalisée et commentée par AXA.
- ◆ Un accompagnement pendant toute la durée de vie du contrat.

Bon à savoir :

- ◆ Le contrat est établi par notre partenaire AXA.
- ◆ Les garanties s'exercent selon les conditions particulières et générales du contrat.
- ◆ La Responsabilité Civile suite à un évènement d'origine cyber est incluse uniquement si vous ne disposez pas d'un contrat Responsabilité Civile Entreprise auprès d'AXA.
- ◆ Un minimum de mesures de prévention doit être mis en place au sein de votre entreprise pour permettre la souscription du contrat Cyber Secure.

Pour en savoir plus

Contactez votre chargé d'affaires habituel ou HSBC Relations Clients Entreprises

0810 83 84 85 Service 0,05 € / min
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Connectez-vous sur www.business.hsbc.fr

Suivez HSBC Commercial Banking 